

LES CRIMES DE MARAT, ET DES AUTRES ÉGORGEURS; OU MARESURRECTION.

*Où l'on trouve non-seulement la preuve
que Marat et divers autres scélérats,
membres des Autorités publiques, ont
provoqué tous les massacres des pri-
sonniers; mais encore des matériaux
précieux pour l'histoire de la Révolu-
tion Française.*

*Des lauriers de Marat il n'est point
une feuille*

*Qui ne retrace un crime à l'œil
épouvanté....*

Par P. A. L. MATON (de-la-Varenne.)

A PARIS,

Chez ANDRÉ, rue Christine, n°. 8.

AN III. (1795).

On trouve à la même adresse les ouvrages suivans du même Auteur, qui paraissent en même tems que celui-ci.

CAMILLE ET FORMOSE, histoire Italienne, 2 vol. in-18. avec fig. Prix, 3 liv.

VALDEUIL, ou les Malheurs d'un habitant de Saint-Domingue, deux vol. in-18. avec fig. 3 liv.

Tous les exemplaires de ces trois ouvrages qui ne seraient point signés de l'Auteur seraient faux et contrefaits.



*L'auteur échappant au massacre que Margat
prêche sur des cadavres.*

LES CRIMES

DE MARAT,

ET DES AUTRES ÉGORGEURS.

Si les révolutions qui régénèrent les empires y trouvent des écrivains philosophes dont les travaux n'ont pour objet que le bonheur de la patrie, elles font aussi sortir de leurs repaires des monstres, dont, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'existence est un tort de la nature, et qu'un génie malfaisant semble avoir jetés sur la terre pour la couvrir de deuil. Parmi ces hommes de sang qui n'y ont paru que pour le malheur de leurs semblables,

A

on compte avec horreur *Jean-Paul Marat*, *Maximilien Robespierre*, *Jean-Baptiste Carrier*, et d'autres scélérats de leur espèce, dont la nomenclature serait aussi longue qu'effrayante.

Après environ trois ans de chagrins auxquels j'ai opposé le *benè præparatum pectus* d'Horace, après avoir passé par toutes les filières de l'infortune, et réussi plusieurs fois à me soustraire au fer meurtrier que Marat et ses infâmes complices ont fait tomber sur tant d'innocentes victimes, je prends enfin la plume que j'avais quittée pour m'élever par la lecture des philosophes à ce courage, je dirai même à cet héroïsme sans lesquels l'homme n'a un cœur que pour

se dévorer lui-même ; et j'entreprends de donner au public sensible l'histoire exacte et simple de ma résurrection, que les persécutions dont la France a été si longtemps le théâtre m'ont empêché jusqu'à présent de faire paraître.

Que mes ennemis ne la redoutent point ! Qu'ils ne craignent pas que je provoque sur leurs têtes coupables les foudres de la Justice, comme je pourrais le faire : je les plains d'être pervers, et les abandonne aux remords qui accompagnent toujours le crime.

Je ne parlerai point des infirmités et des malheurs qui m'ont assailli dès le berceau. La Providence, dans sa sagesse infinie, a voulu m'affliger des unes : le récit

des autres , et la révélation de leur auteur , seraient trop déchirans pour moi , et d'ailleurs étrangers à mon sujet.

On se souvient avec effroi du massacre qui a eu lieu aux Tuileries dans cette journée désastreuse dont les évènements , qui seront inscrits dans l'histoire en caractères de sang , ont fait proscrire l'ancien gouvernement. Un décret de l'assemblée législative , qui deshonne à jamais ses auteurs , venait d'attribuer à la nouvelle Commune de Paris une autorité *inimitée* pour la recherche des auteurs de la *S.-Barthélemi*, du 10 d'auguste. (1792) Des intrigans sans capacité comme sans mœurs , étaient parvenus à s'y in-

roduire , et à s'emparer des rê-
nes de l'Etat. Le Protée Marat ,
alors royaliste , (1) et depuis ré-

(1) En voici la preuve dans un pas-
sage de son *Projet de constitution* , pu-
blié en 1790 :

« Dans un grand Etat , la multipli-
« cité des affaires exige l'expédition
« la plus prompte , le soin de sa pro-
« pre défense exige aussi la plus grande
« célérité dans l'exécution des ordres ;
« la forme du gouvernement doit donc
« être monarchique. C'est la seule qui
« convienne à la France. Elle l'a re-
« çue du concours fortuit des évène-
« mens ; mais l'étendue du royaume ,
« sa position , et la multiplicité de ses
« rapports la nécessitent ; et il faudrait
« s'y tenir par tant de raisons puis-
« santes , lors même que le caractère
« de ses peuples permettroit un au-
« tre choix ».

publicain, imprimait dans trois numéros consécutifs de son journal si mal nommé *l'Ami du Peuple*, qu'il fallait un Dictateur; qu'il consentait à l'être, qu'on pouvait lui attacher au pied un boulet qui répondrait de sa conduite; que tel mode que l'on prit, le peuple ne pourrait être sauvé que quand on chargerait momentanément un homme de tout le pouvoir du gouvernement, qu'on l'autoriserait à faire amener devant lui tous les conspirateurs et à faire tomber leurs têtes SANS JUGEMENT.

Non content de publier ces infernales maximes, le monstre s'écriait sur le perron de l'hôtel de ville, et dans la feuille que la faim lui arrachait journellement:

Donnez-moi trois cent mille têtes, et je réponds que la patrie sera sauvée.... Commencez par pendre à leurs portes les boulangers, les épiciers, tous les marchands. (1) Cet homme se disait pourtant l'ami du peuple, comme si les classes nombreuses de citoyens qu'il disait de pendre et d'égorger n'étaient pas ce même peuple.

De telles provocations aux meurtres électrisèrent les têtes. On fabriqua des listes de proscription et l'on y comprit indistinctement tous ceux qui déplaisaient. Paris se vit à tout instant menacé des plus grands malheurs ; les arres-

(1) Voyez le *Moniteur*, No 137, du 17 pluviôse, (5 février 1795.)

tations nocturnes se multiplièrent à l'infini. Déjà toutes les prisons, plusieurs couvens, et la Mairie, étaient remplis; un grand massacre se préparait.

Etrangers aux *clubs*, aux pétitions, aux cabales, aux motions et aux places; uniquement occupé des lettres et de la jurisprudence, fort de ma vertu et de mon amour pour le bien public, dont j'avais donné des preuves dans plusieurs ouvrages qu'on avait accueillis, j'étais éloigné de prévoir que je serais inscrit sur les listes fatales, et qu'on en voulait à mes jours. L'évènement dont je vais parler fit cesser ma dangereuse sécurité.

Des renseignemens dont j'avais besoin dans une affaire à laquelle

je m'intéressais, m'avaient fait passer l'après-midi du 4 d'août 1792 tant à la Mairie qu'à la Commune, où j'avais parlé au secrétaire, (*Tallien*) lorsqu'en revenant chez moi sur les 9 heures, je vis ma porte cochère investie par des sbires. Avant d'entrer, je demandai à un voisin de quoi il s'agissait : il me répondit qu'on me cherchait ; j'en demeurai d'abord surpris. Cependant après m'être recueilli, croyant que j'étais sans doute l'objet de quelque méprise, je montai à mon appartement qui était ouvert, éclairé par-tout, et rempli d'hommes armés et non armés. Que voulez-vous, leur dis-je, — Monsieur, me répondirent-ils fort poliment, nous sommes en-

voyés par la section du Théâtre Français pour faire une visite chez vous, et..... — Vous avez sans doute des ordres écrits ? exhibez-les. Je fus satisfait sur-le-champ ; ils portaient que tout fut examiné dans mon domicile, que les scellés fussent mis sur mes papiers, s'il y avait lieu, et qu'on s'assurât ensuite de ma personne. Faites votre devoir. — Il l'est, me répondirent-ils ; (Avant que j'arrivasse, on avait fouillé jusques sous les lits, pour voir si je ne cachais point des prêtres) et nous devons convenir que vous n'êtes aucunement compromis. Il n'y a plus qu'une légère explication à venir donner à la Mairie, et cela ne sera rien. Mais vous ferez bien de souper au-

paravant. Pendant que j'avalais un œuf, on rédigea un procès-verbal portant littéralement : Nous n'avons découvert chez le sieur de-la-Varenne rien d'opposé à la révolution et de relatif à la journée du dix ; mais nous y avons trouvé, au contraire, tous écrits attestant son patriotisme. Puis après avoir fait rafraîchir ceux qui m'étaient venus faire la visite que je décris, je me rendis à pied au comité de surveillance de la Mairie, avec l'un d'eux, qui y porta plusieurs liasses de mes papiers, la plupart relatifs à ma clientèle. (J'étais précédemment Avocat au Parlement). Je me propose de les réclamer quand ils me deviendront nécessaires.

Mon conducteur, que j'aurais bien pu quitter en chemin, si j'avais eu quelque chose à craindre, m'introduisit d'abord dans un petit cabinet où se trouvait un homme en écharpe. Un air de respect pour la sublimité de ses fonctions, le ton d'importance qu'il affectait de prendre, des expressions bizarres qui décélaient sa petitesse, des regards qu'il jetait dédaigneusement sur moi, une tête à cheveux presque raz, d'une amplitude et d'une rotondité risible..... Voilà l'esquisse du personnage ; j'ai su depuis qu'il s'appellait *Leclerc*.

Je l'informai de ce qui venait de m'arriver, et le priai de m'interroger, en lui annonçant que mes

affaires me rendaient nécessaire chez moi le lendemain, que ma santé, d'ailleurs, ne me permettait pas de passer une nuit; je le déterminai à prendre lecture du procès-verbal et demandai ma liberté, en offrant une caution corporelle et pécuniaire, s'il l'exigeait. Je ne le puis, me dit-il, il y a contre vous une dénonciation. J'insistai et je voulus qu'il appellât quelques-uns de ses collègues pour délibérer sur ma demande. Un jeune homme, nommé *Parrein*, contre lequel j'avais, dans plusieurs ouvrages et plaidoyers, prouvé les plus grandes bassesses, (1) se présenta. Alors je

(1) L'extrait suivant du *Courrier Republicain*, n^o. 452, du 11 pluviôse

me retirai. Un instant après il traversa l'antichambre où j'attendais, et m'annonça que ma *pétition* était rejetée. Je rentrai auprès de Leclerc pour lui faire de nouvelles observations ; mais je n'obtins de lui que cette réponse, à

dernier (30 janvier 1795) fera connaître l'homme.

» Ceux qui connaissent les événements de Lyon se rappellent sans doute la fameuse fusillade de 209 malheureux exécutés en vertu d'un jugement, ou plutôt d'un ordre d'assassinat de la commission temporaire présidée par un nommé *Parrein*, jacobin, l'un de ceux qui soufflent encore ici le feu de la discorde et les provocations à l'assassinat ; mais quelques particularités de ce massacre ne sont pas assez connues.

» Pour l'exécuter, on fit d'abord

laquelle il mit toute sa ridicule gravité. *Retirez-vous : les membres du comité de surveillance ont délibéré.*

On me montra sur-le-champ une espèce de cuisine où il n'y avait d'autres sièges que le carreau et

» avancer un bataillon de la réquisition qui, effrayé de ce qu'on lui faisait faire, fit sa décharge en tremblant, et ne tua que 15 à 20 personnes.
 » On le fit donc retirer pour faire passer devant lui un bataillon de l'armée révolutionnaire parisienne.

» Celui-ci tira avec assurance, mais n'assassina cependant pas tout le monde ; quelques-uns de ces infortunés se trouvant encore debout, ou n'étant qu'estropiés, les cannibales se ruèrent sur eux et en dépêchèrent autant qu'ils purent à coups de sabres,

quelques planches. Je commençais à me résigner, lorsqu'un homme me dit de le suivre. Après avoir traversé une cour dans un corps-de-logis dont j'ignorais l'existence, je passai au milieu de plus de cent

» de pistolets, de pioches, et les je-
 » tèrent ensuite morts ou mourans dans
 » une fosse qui avait été exprès creusée
 » pour les recevoir. On entendit en-
 » core leurs gémissemens pendant toute
 » la nuit qui suivit cet horrible mas-
 » sacre. Quelques-uns qui n'étaient
 » pas mortellement blessés, soule-
 » vèrent les cadavres sous lesquels
 » ils étaient accablés, gagnèrent les
 » villages voisins, à la faveur des té-
 » nèbres et sont parvenus, dit-on, à
 » se sauver en Suisse. On demande, si
 » ceux-là doivent être traités comme
 » émigrés ? »

hommes à figures rébarbatives , armés de sabres , piques et fusils , et dont les propos menaçans me firent craindre pour ma vie ; puis j'arrivai à un escalier sale et étroit qui me conduisit à une espèce de grenier rempli de personnes de tous états , qu'on avait arrêtées comme moi , et qui n'avaient pour se coucher que de la paille presque en poussière. La frayeur glaça d'abord mes sens , et j'eus des pressentimens sinistres. Je m'y livrais , lorsqu'un des particuliers qui étaient venus faire la perquisition dans mon domicile , touché sans doute des honnêtetés que je lui avait faites , vint me réclamer , me fit descendre avec lui , et me plaça pour la nuit dans un cabi-

net où étaient un garçon d'environ 30 ans, nommé *Grouta*, horloger rue du Harlay, capturé pour avoir apostrophé le maire *Pétion* qui passait dans le quartier ; la mère de ce jeune homme, et une ancienne maîtresse d'école, qui m'a dit s'appeler *Bataillot*, dont quelques brefs du pape trouvés chez elle, avaient causé l'arrestation. On leur promit, comme à moi, qu'ils seraient entendus le lendemain matin.

Une lampe, deux chaises de paille, une porte renversée par terre, et un lit de sangles formaient le mobilier de ce misérable réduit, où mes trois compagnons d'infortune étaient consignés depuis environ quatre jours et quatre nuits.

Nous nous consolâmes réciproquement ; après quoi , vaincus par le sommeil , nous essayâmes de nous y abandonner.

Le jeune homme (1) se coucha sur la porte ; sa mère et moi nous nous jetâmes ensemble , et sans façon , sur le lit de sangles , où je tâchai inutilement de m'assoupir ; la maîtresse d'école resta sur une chaise.

En réfléchissant sur ce qui m'arrivait , je me persuadai qu'il y avait un projet de me traduire , sous quelque prétexte , devant le redoutable tribunal

(1) Il est mort deux ans après des suites de la révolution qu'ont opérés sur lui les événemens que je raconte.

du 17 d'auguste (supprimé par un décret du 1er décembre 1792, et remplacé par celui créé le 10-mars 1793, où Robespierre a fait condamner tant d'innocens.) Je ne pouvais me dissimuler ni le nombre de mes ennemis, ni leur rage : car dans le mois de mai précédent j'avais publié pour deux infortunés (*Lami-Evette* et *Durand*), condamnés à l'échaffaud, auxquels j'ai réussi à les soustraire, un mémoire vigoureux, ayant pour titre : *CRIME du Comité des Recherches de l'Assemblée nationale constituante, et de plusieurs faussaires créés et salariés par lui*. Cet ouvrage avait été cité avec éloge par différens journalistes, et l'édition en avait été

épuisée. Les fonctions du Comité des Recherches étant les mêmes que celles du Comité de Surveillance où j'étais, on ne doit point s'étonner que j'aie eu des malveillans dans ce dernier.

Le lendemain on vint me dire que *Panis* et *Sergent*, chefs du Comité, avaient la plus grande influence sur le sort des personnes arrêtées, et qu'il fallait m'adresser à eux. Je leur écrivis; on m'annonça en réponse qu'ils viendraient l'un et l'autre sur les huit heures du soir. Il fallut me résigner; mais mon espoir fut vain, et je passai encore une nuit comme la précédente. Pendant le cours de la journée, on avait amené avec nous un homme qu'on avait dé-

sarmé avec affectation, et qui nous fut retiré dès qu'on s'aperçut que je l'avais reconnu pour un espion; une jeune femme d'environ dix huit ans, nommée *Laborde*, qu'on avait enlevée parce qu'elle avait refusé de dire ce qu'était devenu son mari, officier de paix; un sexagénaire respectable, qu'on nomma *M. Broussin*, (1) et un particulier d'environ quarante ans, trouvé porteur d'une petite canne à crosse semblable à celle de *Colnot d'Angremont*, décapité quelques jours auparavant; soupçonné en conséquence d'être un

(1) Il est bon de se rappeler dans tout le cours de cet ouvrage que le mot *citoyen* n'était point alors en usage.

de ses complices. On nous ôta ce dernier au bout d'une heure, pour l'envoyer à la prison de l'Abbaye.

Trente-six heures ainsi passées m'avaient excédé de fatigue. Le dimanche je priai avec les plus vives instances tous les membres de la Commune et du Comité qui traversaient la galerie, de me faire interroger, ou de me renvoyer sous caution. Leclerc au visage burlesquement sévère, était toujours là pour les rendre inutiles : (1) je les redoublai sur-

(1) L'extrait suivant des registres de l'Assemblée électorale de Paris, du 8 mars 1793, donnera une idée de lui.

« L'Assemblée électorale, après avoir

tout auprès de son collègue *Char-*
tray, qui me promet, avec beau-

« entendu son rapport contre le citoyen
« *Leclerc*, ex-administrateur de police;
« considérant que ce dernier n'a été
« nommé juge que parce que, par de
« fausses déclarations, il a surpris la
« religion de l'Assemblée, arrête qu'il
« a perdu sa confiance, qu'elle le re-
« garde comme indigne d'exercer les
« fonctions délicates de juge, et qu'at-
« tendu que d'après les principes elle
« ne peut revenir sur sa nomination,
« elle renvoie pardevant le Conseil-
« général de la commune, en l'invi-
« tant à poursuivre cette affaire par-
« devant les tribunaux; etc. » La mi-
nute signée *Lubiu, fils*, président,
Am. Maire, secrétaire.

Leclerc n'en est pas moins resté juge.
Aujourd'hui il végète dans un emploi
subalterne.

coup

coup de sensibilité de faire en sorte que j'allasse le soir coucher chez moi. Vers les trois heures après midi, il expédiait un ordre en conséquence, lorsqu'on annonça l'arrivée de Panis : il me dit de m'adresser à lui.

Je le joignis aussitôt, non sans quelque répugnance, car je n'ai jamais aimé demander la moindre chose aux sots. J'invoquai auprès de lui quelques titres qui devaient me faire espérer une prompte justice. Cet homme, qu'un cœur dur, une figure ignoble et une ignorance crasse (1) auraient du

(1) Elle est démontrée par ses écrits burlesques. J'ai maintenant sous les yeux ses *Prémices aux patriotes*, de

laisser végéter dans son ancienne misère, et qui est cependant parvenu à la Convention, me vit sans pitié souffrant, persécuté sans cause légitime, crachant le sang, et rejeta ma demande, comme il avait dédaigné les pleurs

1790, où il parle d'écrits de boue (comme les siens sans doute) de noir de l'enfer aristocratique, de gueuseries verbales, d'infériorités, de souffle infect qui corrompt d'excellens faits, d'apprendre à vivre à la vertu, de subir le salaire de l'avoir fait, de tigres qui viennent jouer à nous torturer dans nos frères, de bourreaux du civisme. Ces dégoûtantes tirades sont revêtues de sa signature après laquelle il se qualifie défenseur public, ou homme de loi, modérant ici le cours d'une scélératesse inouïe.

des personnes qui avaient été chez lui solliciter ma liberté.

Le mauvais succès de la tentative que je venais de faire auprès de lui, ne m'empêcha pas de l'attendre encore, sous la surveillance d'une sentinelle, dans l'espace d'antichambre qui avoisinait son cabinet, toujours dans l'espérance de vaincre son inflexibilité meurtrière. Pendant ce tems, j'y vis une jeune personne que sa femme-de-chambre appelait à voix basse *madame la princesse*, et qui était arrêtée depuis deux jours; un fédéré Marseillais qui portait dans ses yeux la soif du carnage, et qui disait : *Triple nom d'un D... ! je ne suis pas venu de cent quatre-vingt lieues pour ne pas s..... cent quatre-*

vingt têtes au bout de ma pique ;
 (En effet, il massacra aux prisons
 dans les journées des 2 et 3 sep-
 tembre , dont je parlerai ,) un
 gendarme qui tenait ce langage :
*Il y a environ huit jours que les pri-
 sonniers ont manqué de la sauter ,
 gare que ça n'arrive ; un valet de
 bureau qui disait : Voilà qu'on ap-
 prête la mort aux traîtres , il faut
 qu'il n'en échappe pas un ; le sangui-
 naire Marat , qui épiait ses vic-
 times pour les recommander ; etc.*

Tout ce que je voyais et j'enten-
 dais me glaçant d'effroi , je reve-
 nais accablé de douleur auprès de
 mes compagnons d'infortune, lors-
 que je fus reconnu par un nommé
Rossignol , habitant du fauxbourg
 Saint-Antoine , qui me dit que

pour le coup il me tenait, qu'il allait bien se venger de ce que je l'avais fait rester dans les prisons, et qu'j'allais lui payer le mal que je lui avais fait. Il faut que mes lecteurs sachent en quoi consistait ce mal.

Un assassinat prémédité avait été commis, le 27 janvier 1791, en la personne d'un particulier à qui je m'intéressais, et le ministère public du quatrième tribunal d'arrondissement en avait rendu plainte. Parmi les nombreux accusés, figuraient un *quidam*, garçon boucher, et *Rossignol*, depuis si ridiculement devenu Général d'armée. Je plaidai pour la partie civile, et malgré les efforts de ce même Parrein, que j'ai précédé-

demment cité , et qui était aussi incriminé , je parvins à faire rendre le 30 mai suivant un jugement (exécuté depuis) qui prononça la peine de mort contre le boucher , et un plus amplement informé contre Rossignol et autres. (Ce même homme , que j'avais défendu avec tant de chaleur , a perdu la vie sous les poignards le 31 décembre 1792.)

On n'est plus étonné maintenant des menaces de Rossignol. Parvenu depuis plusieurs jours , et je ne sais comment , à la Commune provisoire , il pouvait les effectuer d'une manière terrible. C'est aussi ce qu'il a fait le lendemain.

Le reste de la journée n'eut rien de remarquable que les différentes

allées et venues de Caron-Beau-
marchais , qu'on avait arrêté le 23
ou le 24 , et qu'on envoya à l'Ab-
baye. Sur le soir , on nous amena
une fille d'environ trente-six ans ,
qui , je crois , se nommait *Lebrun* ;
elle nous assura qu'on s'était em-
paré d'elle sur son refus de dire où
s'était réfugié un *comte* qui demeu-
rait avec elle.

Trois nuits passées sans fermer
l'œil , et deux jours pendant les-
quels je n'avais pu me procurer
qu'une nourriture très-insuffisante ,
m'avaient jeté dans un état de dé-
périssement dont ceux qui me con-
naissent peuvent seuls se faire une
juste idée. La patience m'échappa :
j'assaillis tous les personnages qui
passaient avec des écharpes , et

leur dis qu'il y avait de la barbarie, des mauvais desseins cachés, de l'infamie, à retenir ainsi quelqu'un sans l'entendre. Un de ceux à qui je m'adressais, me reconnut, et me dit, avec des expressions fort obligeantes, qu'il lisait encore la veille un de mes mémoires, et que s'il causait la perte de ma liberté, je devais m'en applaudir.

Quelques instans après, on mit en liberté cette même Bataillot, qui avait passé six nuits sur une chaise, et l'on envoya à l'hôtel de la Force la dernière vente.

Accablé de lassitude, je recommençais à me plaindre hautement du déni de justice que j'éprouvais, lorsqu'un gendarme vint m'appeler tenant un papier à la main,

et m'annonça qu'il m'allait conduire en prison. Je demandai à voir l'ordre dont il était porteur, il me le montra sans difficulté ; voici les termes de cette nouvelle lettre de cachet : « Le concierge » de l'hôtel de la Force recevra » jusqu'à nouvel ordre le sieur » Maton de-la-Varenne, se disant » homme de loi, (1) etc. etc. » Signés ROSSIGNOL, CALLY. »

En voyant la signature de Rossignol, l'indignation et la colère s'emparèrent de moi. Furieux, je me rendis au comité de surveil-

(1) Se disant homme de loi !... mais monstres, je ne vous ai indiqué aucune qualité, puisque vous n'avez pas voulu m'entendre.

lance, qui était presque attenànt au cabinet où j'étais, et je déduisis à un municipal mes griefs contre cet homme. Depuis ses menaces de la veille, j'avais fait prendre dans mon cabinet un exemplaire imprimé du jugement que j'avais fait rendre contre lui : je le remis à l'officier dont je parle, en le priant de s'en servir en ma faveur. Il me répondit avec beaucoup de douceur que j'avais raison, alla au comité faire lecture du jugement, mais ne put faire révoquer l'ordre, ainsi qu'il vint me l'annoncer lui-même. Je demandai alors à paraître pour me faire entendre ; on me refusa encore cette justice.

Ne pouvant plus opposer de résistance utile, je demandai au gen-

darme un quart-d'heure qu'il m'accorda, et que j'employai à recevoir les consolations du vénérable Broussin. La nuit, il m'avait avoué qu'il était prêtre *insermenté*, mais qu'il n'avait été arrêté que comme soupçonné d'avoir des relations avec Durozoy, (1) auquel il n'avait jamais parlé, et qu'il portait par prudence une perruque. Sur ce que je lui avais demandé s'il avait laissé ignorer sa qualité à la section où il avait d'abord été conduit : il m'avait répondu qu'il devait la confesser, même au péril de sa vie, et qu'il l'avait laissé écrire sur le procès-

(1) Rédacteur de la *Gazette de Paris*, décapité le 24 d'août 1792.

verbal. Voici les dernières paroles qu'il me dit à l'oreille, en m'embrassant : *La charité chrétienne ne peut nous empêcher de voir qu'on a choisi bien des victimes ; mais souvenez-vous qu'il ne tombera pas un cheveu de nos têtes que la providence ne l'ait permis pour notre plus grand bien. Adieu, nous ne nous rejoindrons peut-être que dans l'éternité.* A ces mots, je le quittai en sanglotant, (1) pour aller gagner un fiacre, que le gendarme avait fait avancer

(1) Au moment où je rapporte ces paroles, mon cœur est aussi déchiré que lors de cette fatale séparation ; et je verse des larmes de sang sur le sort du malheureux ecclésiastique, dont je parlerai encore.

dans

dans la cour de la Mairie. J'y montai sur les trois heures après-midi avec une parente qui ne m'avait quitté que la nuit pendant la détention dont je viens de rapporter les circonstances, et nous partîmes pour l'hôtel de la Force jusqu'où elle voulut m'accompagner.

Les divers propos qui avaient frappé mes oreilles à la Mairie me faisaient tellement craindre un massacre prochain dans les prisons, que, chemin faisant, je conjurai ma parente d'employer dès le jour même toutes mes connaissances, et de solliciter elle-même pour ma prompte liberté. Pendant que je l'entretenais de mes craintes, nous arrivâmes au quai

Pelletier, qui était couvert d'une multitude considérable de personnes rassemblées pour voir passer l'abbé *Sauvade*, *Guillot* et *Vimal*, condamnés à mort pour la fabrication de faux assignats de Passy. Déjà nous avions presque entièrement dépassé le quai, et nous allions traverser la Grève, où nous apercevions la guillotine, lorsque deux hommes nous voyant dans un fiacre avec un gendarme et nous jugeant des malfaiteurs, se dirent : *il faut guillotiner ceux-là, en attendant les autres.* Cette motion arriva jusqu'à moi. Avant qu'elle fût connue du peuple, je parvins, de concert avec le gendarme, à faire prendre au fiacre une autre rue, et j'arrêtai

41
devant l'hôtel de la Force, dont
le fatal guichet s'ouvrit pour me
recevoir. C'était le lundi 27 d'au-
guste 1792.

J'ai maintenant à tracer des scènes
d'horreur auxquelles la postérité
refuserait de croire, si elles n'é-
taient attestées par toute la géné-
ration actuelle, et si le supplice
qui attend leurs auteurs n'en de-
vait être une preuve incontestable.

Après avoir laissé inscrire mon
nom sur ce même registre qui
contenait l'écrou de Rossignol,
pour une accusation d'assassinat,
et avoir payé aux différens valets
ce qu'ils me dirent leur être dû,
je demandai à être placé au quar-
tier dit de la dette, comme le
plus sain et le plus commode. On

s'empressa de me satisfaire , car j'étais connu du concierge pour avoir rendu des services essentiels à plusieurs prisonniers , et l'on fit porter pour moi un lit de sangles à la *chambre de la victoire* ,

En y entrant , je fus accueilli très-civilement de six prisonniers qui l'occupaient , du nombre desquels était *Constant* , qui avait quitté son métier de perruquier pour faire le *sauvage* , et avaler des cailloux tant au Palais alors nommé *Royal* , qu'à la foire Saint-Germain. Une indécence qu'il avait commise sur ses tréteaux avec une femme presque nue , qu'il voulait faire passer pour sauvage comme lui , les avait fait traduire à la police-correctionnelle , où ils

avaient été condamnés chacun à une détention de deux années, dont il leur restait encore six mois à subir. il s'était fait aimer du concierge par sa douceur, et avait été placé à la dette, où il gagnait beaucoup d'argent à coëffer et raser.

Je reconnus aussi un de mes cliens nommé *Durand*, à qui mon malheur arracha des larmes : il me força d'échanger mon lit contre le sien qui était beaucoup meilleur, et eut pour moi les attentions les plus marquées jusqu'à l'instant où nous fûmes séparés, ainsi qu'on le verra.

La réflexion, l'espoir que je mettais dans le zèle de mes amis, et plus que tout cela, un bon di-

ner, m'ayant rendu un peu de calme, je descendis au jardin pour y prendre l'air jusqu'à la fermeture. J'y vis une infinité de personnes qui avaient eu un rang distingué, et j'y reconnus principalement les chevaliers de Saint-Louis *de la Chenaye*, avec lequel sa qualité de trésorier du *Musée de Paris*, dont je suis membre, me donnait des liaisons depuis dix ans; *de Rulhière* et *de Saint-Brice*, les abbés *Bertrand*, ci-devant Conseiller au grand-Conseil, frère de l'ex-ministre, *Lebarbier-de-Blinières*, vicaire épiscopal, *Floet*, ancien vicaire de Conflans-l'archevêque, un autre, député à l'assemblée constituante; *de Chamilly*, valet de chambre de

Louis XVI, (1) et *Guillaume* l'aîné, notaire, tous arrêtés, soit pour la journée du dix, soit comme dénoncés pour leurs opinions. Nous nous donnâmes mutuellement des consolations, et nous promîmes que le premier qui recouvrerait sa liberté userait de tout son crédit pour la procurer aux autres.

Remonté à ma chambre où nous fûmes tous enfermés par des verroux et des serrures énormes, je me mis au lit et réfléchis jusqu'au lendemain matin à tout ce que je devais faire pour hâter mon élargissement. Dès la pointe du jour, j'écrivis à plusieurs de mes

(1) Décapité sous Robespierre.

amis qui m'avaient, dans tous les tems, offert leurs services, à *Panis*, à *Danton*, alors ministre de la justice, puis député à la Convention, puis décapité le 16 germinal (5 avril 1794); à *Charpentier*, son beau père, limona-dier quai de l'Ecole; à *Camille Desmoulins*, secrétaire du sceau, puis député. Mes amis, un sur-tout chez qui j'avais dîné le jour de mon arrestation, répondirent que les circonstances orageuses où nous nous trouvions leur faisait craindre de se compromettre; *Danton* promit de s'occuper de mon affaire et n'en fit rien; son beau-père lui parla ou ne lui parla point de moi, quoiqu'il eût pourtant bien promis de me re

commander ; Desmoulins , contre lequel j'avais , en 1790 , plaidé , et fait prononcer des condamnations tout-à-fait désagréables , et que je devais croire mon ennemi , s'éleva au-dessus de tout ressentiment : il ne vit en moi qu'un homme de bien persécuté , et fit tous ses efforts auprès de Panis pour que je fusse interrogé ou relaxé. La peine de mort qu'il a subie depuis avec Danton , ne m'empêche pas de faire connaître la générosité dont il usa envers moi. Quant à Panis , il déclara à la personne qui lui remit mes lettres ne vouloir plus recevoir désormais de sollicitations. Puissent les larmes qu'il a fait verser à tant de malheureux et à leurs

familles tomber en gouttes brûlantes sur son cœur ! puisse le remords déchirer son âme !

Mes jours se passaient ainsi dans la prison, à une correspondance continuelle. Un désagrément que je sentais bien vivement, était celui de ne pouvoir ni fermer mes lettres, ni en recevoir de cachetées, ni voir aucun être du dehors. Quelque nous neussions avoir aucune communication externe sur les affaires des circonstances, il n'en transpirait pas moins parmi nous que tous les prisonniers de la capitale étaient menacés d'un massacre prochain. Les abbés Bertrand et Flost combattaient ce bruit ; ce dernier sur-tout disait, en parlant

tant des nombreux ecclésiastiques
 insermentés qu'on avait arrêtés :
Si Dieu a permis que nous fussions
relegués ici, ce n'était pas pour
nous livrer à la mort. Ce raison-
 nement d'un homme pieux, pro-
 noncé avec cette onction qui va
 au cœur, tempérant les craintes,
 et chacun rappelait son courage.
 Mais une nouvelle qui nous par-
 vint le 31 d'août au soir, pen-
 sa nous le faire perdre. Pétion
 qui était alors, ainsi que Marat,
 le dieu du jour, et qu'on a depuis
 voué à l'exécration comme cet
 autre monstre, était venu sur les
 cinq heures à l'assemblée législa-
 tive, accompagné de sa munici-
 palité; et l'un des membres y avait
 tenu ce langage atroce : Nous

E

avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; nous les avons mis dans une maison particulière , et dans deux jours le sol de la liberté en sera purgé. En effet , le 2 et le 3 septembre ils furent égorgés. Mais n'anticipons pas.

Déjà mon emprisonnement durait depuis environ quatre jours , quand je reçus une lettre par laquelle on m'annonçait qu'on allait sérieusement s'occuper de moi , et qu'on espérait m'embrasser le soir même. Le lendemain matin , on se plaignit dans une autre lettre , de la lenteur qu'on mettait à me rendre justice ; et faisant allusion à *Rossignol* qui m'avait en fait envoyé en prison , on me marquait que le rossigno

ne chante pas toujours. Quelques instans après, on me remit un billet de ma mère, ainsi conçu :

« Le secrétaire du Maire (Jo-
 » zeau, ancien Avocat) m'a dit
 » qu'il fallait que vous fissiez,
 » pour la municipalité, un mé-
 » moire, par lequel vous repré-
 » senterez qu'il est de toute né-
 » cessité que vous paraissiez mer-
 » credi au tribunal de Ste. Gene-
 » viève. Il y a tant d'entraves
 » dans les affaires, qu'on ne peut
 » pas travailler à votre liberté
 » avant deux fois vingt-quatre
 » heures. Vous écrirez aussi à
 » M. Sergent, une lettre pour que
 » j'aie une permission de vous
 » parler ; (elle ne l'a pas eue)
 » Tranquillisez-vous, prenez pa-

E

» tience, et soyez sûr qu'on ne
» néglige rien ni devant Dieu,
» ni devant les hommes : sur-tout
» soignez votre santé. »

Je travaillai donc sur-le-champ
à un mémoire où je détaillai les
circonstances de mon arrestation :

» Aux moyens sur lesquels je fonde
» ma demande en liberté, y di-
» sais-je, se joint un intérêt non
» moins puissant. J'ai été volé
» avec effraction le 10 juin der-
» nier. Le procès s'instruit actuel-
» lement contre un nommé *La-*
» *pointe*, au cinquième arrondis-
» sement où je suis assigné pour
» le mercredi cinq septembre pro-
» chain. Faut-il que je sois rui-
» né, et que le coupable triomphe
» parce que je ne suis pas libre. »

Ce *Lapointe*, dont les noms patronymiques étaient *Louis-Claude*, avait d'abord été garçon limonadier. Après avoir été impliqué dans plusieurs procès comme voleur, puis enfermé à Bicêtre, il recouvra sa liberté en promettant de dénoncer les brigands. Il fut ré-incarcéré pour le vol du garde-meuble de la Couronne, et redevint libre aux mêmes conditions. Il fut encore emprisonné le 17 juillet 1792, pour un vol avec effractions qui ne fut fait, et parvint à sortir de *la Force* le 3 septembre suivant, en disant aux massacreurs qu'il n'y était que parce qu'il ne devait 120 liv. Enfin le 8 messidor dernier (26 juin 1794) il a subi sur la place de

Grève la punition due à ses crimes.

Je reviens à mon mémoire. Un de mes anciens confrères se chargea de le faire valoir à la Commune le samedi 1^{er} septembre. Ses affaires, qui l'empêchèrent de s'y rendre, et les événemens des jours suivans, rendirent inutile ma juste réclamation.

Ici mon cœur se navre, mes yeux s'inondent de larmes, la douleur me suffoque, et la plume me tombe des mains. Plaignons la nation juste et généreuse qui a pu laisser commettre des crimes jusqu'alors inconnus dans l'histoire du monde.

J'ai déjà dit que toute communication verbale avec les per-

sonnes du dehors nous était interdite, et que toutes les lettres qui entraient et sortaient de la prison étaient ouvertes par le concierge. Aucune nouvelle extérieure ne devait donc parvenir jusqu'à nous. Cependant, soit que l'envie d'en fabriquer, ou la crainte en eut créé, soit qu'un des guichetiers en eût indiscretement confié quelqu'une : en descendant au jardin le dimanche deux septembre, sur les sept heures du matin, j'entendis un prisonnier qui disait à un autre que le Châtelet avait manqué d'être forcé pendant la nuit, et qu'on y aurait fait massacre, s'il n'était survenu des forces suffisantes pour en empêcher. Ce rapport, ainsi que je l'ai

su quand j'ai été libre , était faux : il ne me laissa pas moins alors en proie à une agitation que j'eus soin de ne communiquer à personne.

Bientôt après, nous apprîmes que Verdun était assiégé, et qu'on demandait des troupes pour voler à sa défense. Alors, beaucoup de jeunes gens qui étaient détenus, soit pour des amendes prononcées contre eux par la police-corréctionnelle, soit pour des délits qui n'entraînaient point la peine capitale, prirent la résolution d'offrir leurs bras, et d'expier par une campagne glorieuse, ou par l'effusion de leur sang, les fautes qu'ils avaient commises. Je voulus bien rédiger leurs intentions dans un

mémoire qu'ils firent passer aussitôt à l'Assemblée nationale.

Vers les deux heures après-midi, un grand homme-assez-mal vêtu vint du dehors trouver le nommé Joinville, chargé ce jour-là du guichet qui donne sur la rue des Ballets, et lui passa à l'oreille. Celui-ci parut un instant stupéfait de ce qu'il venait d'apprendre ; puis il répondit assez haut : *Qu'ils viennent, s'ils le veulent, l's massacrer ! par ma foi, je ne serai pas si bête que d'aller me faire tuer pour les prisonniers. Je n'ai appris ce fait que depuis ma liberté. La personne de qui je le tiens est incapable d'en imposer ; elle venait pour m'apporter des nouvelles qui ne m'ont point été transmises, et*

a entendu la réponse de Joinville à l'homme dont je viens de parler ; ce qui lui a causé pour moi les plus vives alarmes.

Un nommé *Maignen*, qui attendait depuis quinze ou seize mois le jugement de son procès, inoccupé absolument de tout, s'était avisé d'élever une cuisine dans le jardin avec des pierres provenant d'une démolition qu'on avait faite. Il avait obtenu, du concierge sans doute, la permission de faire entrer sa femme tous les matins dès l'ouverture, pour apporter les provisions et préparer les alimens. Leur qualité avait achalandé la cuisine, et presque tous les prisonniers du quartier de la Dette, sans en excepter les plus riches, s'y

fournissaient. Ce jour, contre la coutume, les vivres étaient entrés en petite quantité, et manquaient déjà à l'heure où les distributions ne faisaient ordinairement que commencer. Nous ne sûmes à quoi attribuer cela.

Sur les trois heures, un gendarme qui était entré, je ne sais pourquoi, dans notre quartier, dit à l'un d'entre nous, qui nous en informa aussitôt, qu'on venait de massacrer vers le Pont-Neuf, sept personnes qu'on avait envoyées de la Mairie à la prison de l'Abbaye, et que la veille, des femmes à demi-ivres disaient publiquement sur la terrasse des Feuillans aux Tuileries, en parlant des détenus : *C'est demain*

qu'on leur f... l'âme à l'envers dans les prisons. Un architecte, nommé P. . . . m'a assuré, il y a quelques mois, avoir passé sur la terrasse à l'instant même. Ces propos, et ce qu'on était venu dire à l'oreille de Joinville, font voir qu'on avait projeté le massacre des prisonniers.

Sur les sept heures, on en appelait très-fréquemment, et ils ne reparaissaient plus. Chacun raisonnait à sa manière sur cette singularité; mais nos idées devinrent plus calmes, lorsque nous vîmes à nous persuader que le besoin de forces avait fait accueillir le mémoire que j'avais rédigé le matin pour l'Assemblée nationale, et qu'on délivrait en

conséquence tous ceux qui n'étaient point prévenus de délits graves. C'était particulièrement l'opinion de nos compagnons d'infortune de Rulhière et de la Chenave, avec lesquels je causais encore lorsqu'à huit heures on nous renforma tous. Hélas ! ils ne prévoyaient pas le sort funeste dont ils étaient menacés.

Relégués dans nos chambres, nous entendions sans cesse ouvrir le guichet qui donne sur le jardin, et le guichetier *Baptiste* venait tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, chercher des prisonniers qui en sortaient avec mille démonstrations de joie : il s'adressait principalement alors à ceux qui n'avaient que des affaires de police

correctionnelle ; ce qui bannissait nos craintes de la journée.

Un dîner, que la disette de vivres avait rendu fort-léger, et une promenade de tout l'après-midi, m'avaient donné de l'appétit : le bon Durand fouilla toute la chambre pour nous trouver de quoi souper. Un morceau de pain fort court, que nous partageâmes entre sept, et un verre de vin qui se trouva dans une bouteille, furent toute notre ressource. Je prenais le parti de la résignation, et j'allais me mettre au lit, lorsque j'aperçus dans le jardin un jeune homme, nommé *Duvoy*, qu'on n'avait point encore renfermé. Toute fierté étant inutile, je lui demandai s'il pouvait me donner de

de quoi souper ; alors il se crampona aux barreaux de notre fenêtre, et me présentait deux œufs, lorsque l'impossibilité de me procurer du feu pour les faire cuire, me les fit refuser.

J'essayais de trouver le sommeil, lorsque la porte de ma chambre s'ouvrit avec un bruit effroyable, et qu'on en fit sortir *Deiange*, détenu correctionnellement. Un instant après, il fut suivi d'un vieillard de soixante-treize ans, nommé *Berger*, qu'on retenait depuis dix-huit mois en vertu d'un jugement semblable.

Les autres chambres de notre corridor s'ouvraient aussi sans cesse. Nous étions encore cinq dans la mienne ; tous, excepté

moi, se livraient à l'espoir consolant d'être élargis avant le jour, lorsqu'on vint chercher Durand. Celui-ci se tenait tout habillé sur son lit, pour ne pas se faire attendre. Il me serra la main, me promit de me donner de ses nouvelles, quelque chose qu'il lui arrivât, et sortit. Nous distinguâmes en-même tems la voix de Delange, qui, après avoir obtenu sa liberté, voulait absolument remonter à la chambre pour y prendre ses effets, et sur-tout un petit chien caniche blanc qui faisait tout son amusement. Ses sollicitations furent sans succès, parcequ'on voulait empêcher les prisonniers d'être informés des scènes affreuses qui se passaient déjà.

Pendant qu'on vidait ainsi les chambres, nous appercumes de la nôtre un nommé *Caraco*, qui craignant sans doute, à cause de la nature de son délit, de ne point obtenir l'élargissement que, suivant le bruit commun, on accordait aux autres, montait le long des pilliers de la galerie, inhabitée depuis l'incendie de la Force, et gagna les toits pour descendre ensuite dans la rue où il fut massacré. Du voy ten taussi de s'évader; mais heureusement son peu d'agilité l'empêcha de réussir: je dis *heureusement*, car il s'est tiré d'affaire.

Vers minuit un nommé *Barat*, qui, par la situation de son local, était à portée d'entendre ce qui

se passait , appella Gérard , mon camarade de chambre , et lui dit ceci , que je ne n'oublierai jamais : *Mon ami , nous sommes morts : on assassine les prisonniers à mesure qu'ils comparaissent ; j'entends leurs cris.* A peine Gérard eut-il appris cette fatale nouvelle , qu'il nous dit : *Notre dernière heure est venue , nous n'avons plus aucune ressource.* J'avais quitté mon lit , pour être à portée d'observer et d'écouter ; je répondis à Gérard , (et je m'efforçais de penser ainsi) que le bruit venait du peuple du Fauxbourg Saint - Antoine , qui faisait ses enrôlemens pour marcher au secours de Verdun , et qui traversait sans doute les rues pour se rendre auparavant à l'hôtel de ville.

A une heure du matin le guichet qui conduisait à notre quartier s'ouvrit de nouveau. Quatre hommes en uniforme, tenant chacun un sabre nud et une torche ardente, montèrent à notre corridor précédés d'un guichetier, et entrèrent dans une chambre attenante à la nôtre, pour faire perquisition dans une cassette qu'ils brisèrent. A peine furent-ils descendus, qu'ils s'arrêtèrent sur la galerie, où ils mirent à la question un nommé *Cuissa*, pour savoir où était *Lumotte*, qui sous prétexte d'un trésor caché dont il offrait de donner la connaissance, avait quelques mois auparavant, disaient-ils, escroqué une somme de 300 liv. à l'un d'eux.

qu'il avait fait venir exprès dîner, avec lui. Le malheureux qu'ils tenaient, et qui, a perdu la vie cette nuit-là, leur répondait tout tremblant qu'il se souvenait bien du fait, mais ne pouvait leur dire ce qu'était devenu le prisonnier. Résolus de trouver ce Lamotte, et de le confronter à Cuissa, ils montèrent avec ce dernier dans d'autres chambres, où ils firent de nouvelles recherches qui, suivant les apparences, furent inutiles, puisqu'ils dirent entr'eux : *allons le chercher dans les cadavres, car il faut, nom de D... , que nous sachions ce qu'il est devenu.*

J'entendis en même temps appeler *Louis Bardy*, dit *l'abbé Bardy*, qui fut amené et mas-

sacré sur l'heure , ainsi que je l'ai su. Il était accusé d'avoir, de concert avec sa concubine , assassiné et coupé en morceaux, cinq ou six ans auparavant, son frère, auditeur en la chambre des comptes de Montpellier , et déjouait la science de tous ses juges par la subtilité , l'adresse , l'éloquence même de ses réponses , et par les incidens qu'il faisait naître. Il avait anciennement réclamé sans succès mon ministère : je souhaite qu'il soit mort innocent.

On peut juger de la frayeur où m'avaient jeté ces mots : *Allons le chercher dans les cadavres.* Je ne vis plus d'autre parti à prendre que celui de me résigner à la mort. Je fis donc mon testament,

que je terminai par cette phrase :

« Je demande comme une grace
» à ceux qui me dépouilleront ,
» je les somme même par le
» respect du aux morts , et au
» nom des lois qu'ils violent par
» des assassinats dont un jour la
» nation leur demandera compte,
» de faire passer à leurs adresses
» mon testament et la lettre qui
» y est jointe. »

A peine quittais-je la plume ,
que je vis de nouveau paraître
deux hommes aussi en uniforme,
dont l'un , qui avait un bras et une
manche de son habit couverts de
sang jusqu'à l'épaule , ainsi que
son sabre , disait : *Depuis deux
heures que j'abats des membres
de droite et de gauche , je suis plus*

fatigué qu'un maçon qui bat le plâtre depuis deux jours. Ils parlèrent ensuite de Rulhière, qu'ils se promirent de faire passer par tous les degrés de la plus cruelle souffrance ; ils jurèrent par d'affreux sermens de couper la tête à celui d'entr'eux qui lui donnerait un coup de pointe. Le malheureux militaire leur ayant été livré, ils l'emmenèrent en criant *Force à la loi*, puis le mirent nud, et lui appliquèrent de toutes leurs forces des coups de plat de sabres qui le dépouillèrent bientôt jusqu'aux entrailles, et firent ruisseler le sang de tout son corps. Enfin, après une demie-heure de cris terribles, et une lutte des plus courageuses contre ses assassins, il expira.

Trois quarts d'heure après , c'est à dire environ sur les quatre heures du matin , on vint chercher *Baudin de la Chenaye*, qu'on força de s'habiller. Comme sa chambre était au dessous de la mienne , et que nos croisées étaient ouvertes , j'entendis le guichetier lui dire lorsqu'il voulait prendre son chapeau : *Laissez-le là ; vous n'en avez plus le oin*. Il sortit et marcha avec la fermeté du philosophe au milieu des deux hommes dont je viens de parler , et arriva au bureau du concierge , où il subit une espèce d'interrogatoire , après lequel l'interrogeant ordonna qu'on le conduisit à l'abbaye ; ce qui voulait dire *assommez-le*. Il passa donc le fatal guichet d'entrée ,

et jeta un cri d'épouvante en appercevant un minceau de cadavres , se couvrit les yeux et le visage avec ses mains , puis tomba percé de coups.

Il était , ainsi que le précédent , accusé d'avoir trempé dans l'affaire du ro : hélas ! il était innocent. Soixante ans de vertus , qui ont toujours été héréditaires dans sa famille , semblaient lui promettre une meilleure fin. Depuis sa mort , qui a fait à mon cœur une plaie incurable , j'ai su qu'une visite sévère faite dans ses papiers n'avait rien offert qui pût faire regarder son emprisonnement comme légitime , et que l'erreur de ses meurtriers a été constatée par un certificat délivré à sa respectable

veuve. J'ai appris d'elle, en allant lui porter quelques paroles de consolation, qu'un nommé *Toussaint*, ci-devant domestique d'un ancien procureur au Parlement, nommé *Chatelain*, s'est vanté d'avoir été un des juges à l'hôtel de la Force dans la nuit du 2 septembre, et d'avoir condamné à mort ce même la Chenaye, aux sollicitations duquel il doit une pension dont il jouit pour s'être trouvé au siège de la Bastille.

Une infinité de détenus des différens corps de logis de la prison, tels que *Staudé* dit l'Allemand, *André Roussey*, l'abbé de la Gardette; *Simonot*, de Louze-de-la-Neufville, *Etienne Deroncières* et autres, eurent successivement le même sort que

que l'infortuné la Chenaye. Je craignais à chaque ouverture de guichet d'entendre prononcer mon nom et de voir entrer Rossignol. Le trouble de mes sens ne m'empêcha cependant point de penser aux moyens de me soustraire à la fureur des assassins, s'il était possible. Je quittai ma robe-de-chambre et mon bonnet de nuit pour me vêtir d'une grosse chemise fort sale, d'une mauvaise redingotte, sans gilet, et d'un vieux chapeau rond que, dans la crainte de ce qui arrivait, je m'étais fait apporter deux jours avant. Je pensai qu'ainsi couvert, je ne serais pas soupçonné d'être du nombre des gens d'éducation qu'on immolait comme traîtres. On verra que

cette précaution ne m'a point été inutile.

Sur les cinq heures, on vint chercher les abbés de Blinières et Bertrand. Un homme qui était dans le jardin cria à l'Abbaye ; mais un fédéré qui était au guichet, dit qu'il ne fallait point leur faire de mal. J'ignore quel a été le sort du premier : mais je sais que le second s'est tiré d'affaire, car je l'ai revu plus d'une année après.

A six heures et demie, on se présenta une seconde fois à la chambre des deux ecclésiastiques, pour en faire sortir le notaire, (Guillaume l'aîné) qui l'habitait aussi. Tous les événemens dont il avait été témoin depuis la fer-

meture de la veille lui ayant fait croire sa vie dans le plus grand danger, il hésita d'ouvrir sa porte qu'il avait barricadée ou fermée intérieurement. Alors les hommes qui l'assaillaient se répandirent en blasphêmes, le traitèrent d'ennemi de la nation, de scélérat, et allèrent chercher du renfort. A peine étaient-ils disparus, que malgré le saisissement où j'étais moi-même, je lui observai par ma fenêtre, et sans pouvoir être vu de lui, qu'il venait de commettre une grande imprudence en résistant : *Eh monsieur*, me répondit-il, ignorant sans doute à qui : *On n'assassine pas les gens sans les entendre*. Ceux qu'on était allé chercher arrivèrent en même

tems ; il leur ouvrit sa porte , et ils se saisirent de lui. J'ai été inquiet sur son sort pendant plus de quinze jours ; enfin , j'ai su qu'il avait été relaxé.

Après toutes les expéditions qu'on vient de lire , plusieurs des individus qui , suivant le langage usité entr'eux , faisaient justice des traîtres , se répandirent sur notre galerie . et dirent qu'il fallait lâcher les autres. Un cri de *vive la nation* , que fit entendre le premier *Decombe de St.-Génies* , auquel on a rendu la liberté , fut la réponse des prisonniers qui restaient , et *Benjamin Harel-la-Vertu* , l'un d'eux , fut emmené sur l'heure presque en triomphe.

On sait que toutes les chambres

de mon corridor avaient été vidées, à l'exception de la mienne. Nous y étions encore quatre qu'on semblait avoir oubliés, et nous adressions en commun nos prières à l'Eternel pour qu'il nous tirât du péril. Pendant que nous étions dans cette situation mille fois plus horrible que la mort, le guichetier Baptiste vint nous visiter seul, nous parla des meurtres sans nombre qu'il avait vu commettre, nous dit qu'il nous avait sauvés en protestant que nous étions emprisonnés pour batteries, qu'on avait voulu le tuer lui-même à cause de nous, que nous n'avions plus plus rien à craindre, et qu'il répondait de nos personnes. L'assurance qu'il nous avait sauvés me

parut un moyen imaginé par lui pour exciter notre générosité ; car je l'avais vu exécuter tout en tremblant, et sans oser répondre, les ordres qu'il recevait : néanmoins, je lui pris les mains et le conjurai de nous faire sortir, en lui promettant de lui donner ou faire donner cent louis, s'il me conduisait chez moi ou chez quelqu'un de mes parens. Du bruit qu'il entendit le fit retirer précipitamment.

Nous entendîmes aussitôt, et nous appercûmes même de nos croisées, près desquelles nous étions couchés à plat-ventre, pour n'être point vus, douze ou quinze hommes armés jusqu'aux dents, et la plupart couverts de sang,

qui tenaient conseil à voix basse dans le jardin : *Remontons dans toutes les chambres*, disait l'un d'eux, *et qu'il n'en reste pas un seul ; point de pitié !*

A ces mots, je tirai de mon gousset un canif que j'ouvris. Je m'interrogeais sur l'endroit où je devais m'en frapper, lorsque je réfléchis que la lame était trop petite pour me percer mortellement sur l'heure, et que ce serait me livrer d'avance aux tourmens qui me menaçaient peut-être. La religion vint à mon secours ; je pris la résolution d'attendre l'événement, et répétais plusieurs fois *In manus*, en excitant mes compagnons d'infortune, sur-tout Gé-

rard, à nous jeter entre les bras de la Providence.

Entre sept et huit heures, quatre hommes armés de bâches et de sabres vinrent nous déclarer qu'il fallait les suivre. Un d'eux, haut d'environ six pieds, et dont l'uniforme me parut celui d'un gendarme, tira à quartier Gérard; il causèrent à voix très-basse et firent des gestes qui me firent soupçonner une corruption. La conversation finit par ces mots du prisonnier : *Comme vous voyez, mon camarade, je n'ai été arrêté que pour avoir souffleté un aristocrate. L'accusation pour laquelle il était détenu était, malheureusement pour lui, d'une bien plus*

dangereuse conséquence : je ne crois pas devoir en rendre compte.

Pendant le colloque dont je viens de parler, je cherchais partout des souliers pour quitter les pantoufles de palais que je portais. Forcé de renoncer à ma recherche, je descendis avec les autres, et vêtu comme je l'ai dit précédemment. Constant, dit le *sauvage*, Gérard, et un troisième dont le nom échappe à ma mémoire, étaient liés de tout leur corps ; quant à moi, quatre sabres étaient croisés sur ma poitrine. Mes camarades obtinrent leur élargissement sans paraître au bureau du concierge (*Bault*) ; je fus traduit devant le personnage en écharpe qui y siégeait. Il était

boiteux, assez grand, fluet de taille. Il m'a reconnu et parlé sept ou huit mois après. Quelques personnes m'ont assuré qu'il était fils d'un ancien procureur, et se nommait *Chepy*. En traversant la cour dite *des no rrices*, je la vis pleine d'égorgeurs que pérorait *Pierre Manuel*, alors procureur de la Commune (1), puis député

(1) Dès le 28 d'auguste précédent, il s'était transporté avec Pétion aux carrières de Ménil-Montant, et ils y avaient fait r'ouvrir un puits qu'on avait comblé quelques mois auparavant. Ils avaient encore été reconnaître d'autres lieux d'excavation, notamment hors la barrière *S. Jacques*, dite *Isoire*; et personne n'ignore que c'est dans ces excavations qu'ont été transportés les cadavres des journées des 2 et 3 septembre, dont ils étaient les créateurs.

à la Convention, à laquelle il a donné sa démission, puis enfin exécuté à mort (le 24 brumaire dernier, 14 novembre 1794) Arrivé au tribunal terrible, j'y fus interrogé ainsi : *Comment vous nomme-t-on ? Quelle est votre qualité ? Depuis quand êtes-vous ici ?* Mes réponses furent simples : *Mon nom est Maton - de-la-Varenne, je suis ancien Avocat, et détenu ici depuis huit jours, sans savoir pourquoi : j'espérais ma liberté samedi dernier, mais les affaires publiques l'ont retardée.*

Je m'abstins de parler de Rosignol ; car j'étais au milieu de tous ses camarades du fauxbourg, qui m'eussent immolé à son ressentiment, et dont un disait der-

rière moi sans me connaître :
*Vas, monsieur de la peau fine, je
 vas me régaler d'un verre de ton
 sang.* Le soi-disant juge du peuple
 cessa ses questions, pour ne pas
 perdre de tems ; mais il ouvrit le
 registre de la prison, et après
 l'avoir examiné, il dit : *Je ne vois
 absolument rien contre lui.* Alors
 toutes les figures se déridèrent,
 et il s'éleva un cri de *vive la nation*,
 qui fut le signal de ma délivrance.

Ce fut dans ce moment que je
 sentis plus vivement qu'en aucun
 autre la grandeur du péril auquel
 j'échappais, et qu'une pâleur très-
 voisine de l'évanouissement, se fit
 remarquer sur mon visage. Je fus
 enlevé sur-le-champ, et conduit
 hors du guichet par des hommes
 qui

qui me soutinrent sous les aisselles, en m'assurant que je n'avais rien à craindre, et que j'étais sous la sauve-garde du peuple.

Je traversai ainsi la rue des *Ballets*, qui était couverte de chaque côté d'une triple haie de gens des deux sexes et de tous les âges. Parvenu au bout, je reculai d'horreur en appercevant dans le ruisseau un monceau énorme de cadavres nus, souillés de boue et de sang, sur lesquels il me fallut prêter un serment. Un égorgeur était monté dessus et animait les autres : j'articulais les paroles qu'ils exigeaient de moi, quand je fus reconnu par un de mes anciens cliens qui, sans doute, passait par hasard. Il répondit de moi, m'em-

brassa mille fois, et appitoya en ma faveur les massacreurs même. Son nom est *Colange*, Napolitain, fabricant des cordes à violons, rue de Charonne.

On voulut d'abord me mener boire et manger au comité de *Saint-Louis* ; je refusai, en disant qu'échappé à la mort, je devais aller consoler plusieurs personnes qui pleuraient peut-être ma perte. Mes raisons furent goûtées ; je demandai un fiacre à cause de ma faiblesse ; après avoir passé à pied une partie de la rue *Saint-Antoine*, où je fus rencontré et embrassé encore par trois personnes, il en passa un dont on fit descendre ceux qui l'occupaient, et j'y montai avec mes conducteurs, dont le nombre

s'augmenta tellement en chemin ,
que le siège du cocher , les por-
tières , l'impériale et le derrière en
étaient couverts.

On se rappelle que j'ai failli
perdre la tête à la guillotine le
27 d'auguste en traversant le quai
Pelletier sous la conduite d'un
gendarme : il semble qu'un génie
malfaisant était acharné à ma
perte, et voulait que je tombasse
sous le fer des assassins , à la
place de Grève , soit en allant en
prison , soit en revenant dans mes
foyers. Au coin du même quai ,
un homme qui , à mon extérieur
défait , et au désordre de mes
vêtemens , me prit pour un cons-
pirateur ou pour un criminel d'un
autre genre , saisit la bride d'un

des chevaux du fiacre , et s'écria , en excitant contre moi l'indignation publique : *Il ne faut pas qu'il aille plus loin ; assommons-le ici.* A peine avait-il achevé , qu'un sabre fut levé sur lui par un jeune homme qui se tenait à une portière ; il aurait été pénétré jusqu'à la ceinture sans un mouvement qu'il fit assez à temps pour éviter le coup.

Cet événement ne fit qu'augmenter l'espèce de pompe de ma marche triomphale pendant laquelle je me rappellais ces paroles du psalmiste ; *Circumdede runt me dolores mortis.* Sans cesse j'entendais des cris de félicitation autour de moi : *Citoyens , disait l'un , voilà un patriote qu'on avait renfermé pour avoir trop*

bien parlé pour la Nation. — Voyez ce malheureux, disait un autre : ses parens l'avaient fait mettre aux oubliettes pour s'emparer de ses biens. En même-tems, chacun se passait autour de la voiture pour me voir, et l'on m'embrassait sans cesse par les portières.

Au milieu de ces accueils, qui en épuisant ma sensibilité, anéantissaient mes forces physiques, j'arrivai en face de la rue Planché-Mibray. Mes conducteurs m'annoncèrent que j'allais traverser le pont au Change pour voir sur sa culée les cadavres des scélérats dont on avait fait justice au Châtelet, et ensuite dans la cour du Palais ceux des prisonniers de la Conciergerie. Alors, je rappelai ma présence d'esprit pour

demandeur à ne point voir ce spectacle hideux qu'il me serait impossible de supporter une seconde fois. Ma prière fut écoutée, et nous enfilâmes le pont *Notre-Dame*, d'où par des rues adjacentes, nous parvinmes à celle de la *Barrillerie*, où demeurerait mon père. Mon arrivée chez lui causa la plus vive émotion à ma mère. J'éprouvai aussi quelques instans de saisissement, après lesquels je sentis ses joues collées sur les miennes, qu'elle arrosait de larmes. C'était, comme on le voit, le trois septembre. Après avoir passé environ une heure à la maison paternelle où ceux qui m'y avaient conduit n'avaient voulu accepter qu'un simple rafraîchissement, la crainte où j'étais qu'on ne vint

m'y reprendre me déterminâ à m'aller retirer dans un lieu sûr. En chemin, je sus que l'infortunée *Lamballe* avait été massacrée presque à l'instant de ma sortie. Un particulier nommé *Cressac*, en faveur duquel j'avais fait un mémoire à imprimer dans son affaire, fut aussi élargi en même tems. Avant d'être, il vit entrer dans sa chambre un homme, qui, après lui avoir demandé gaillardement la cause de sa détention, et lui avoir promis de s'intéresser à lui quand son tour arriverait, parcequ'il croyait le connaître, le rassura en lui disant: *Au surplus, si tu es condamné, ne t'inquiète pas, j'aurai soin que le coup ne te fasse pas languir.* Ce client a été réincarcéré pen-

dant dix-sept mois sous Robespierre, et n'a échappé une seconde fois à la mort qu'après celle de ce monstre.

Il étoit environ deux heures, lorsque les massacreurs, accablés de fatigue, et ne pouvant plus lever les bras, quoiqu'ils bûssent continuellement de l'eau-de-vie, dans laquelle Manuel avait fait mettre de la poudre à canon pour entretenir leur fureur, s'assirent en rond sur les cadavres qui gissaient en face de la prison, pour reprendre haleine. Une femme, qui avait un panier rempli de petits pains, vint à passer; ils les lui prirent, et en trempèrent chaque morceau dans les plaies de leurs victimes palpitantes. Jamais les cannibales ne se montrèrent aussi féroces et barbares.

Les détenus de la prison que je quittais, n'étaient pas les seuls sous la hache meurtrière : ceux des autres, des églises et des couvents y étaient de même. Pendant ces égorgemens, la force publique restait dans une criminelle tranquillité ; *Billaud-de-Varennes* disait aux assassins : *Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats : vous avez fait votre devoir, vous aurez chacun 24 liv.* Les sanguinaires *Gorsas* et *Brisot*, dont l'échafaud nous a depuis vengés (les 7 et 30 octobre 1794) se demandaient si tels ou tels avaient cessé de vivre, et savouraient de la mairie le parfum de leur chair en lambeaux ; enfin, l'atroce Ma-

rat, et une horde d'hommes de proie comme lui, envoyaient par toute la France, sous le contre-seing du ministre de la Justice, la lettre suivante, qui a provoqué le meurtre des prisonniers à Lyon, de ceux d'Orléans à Versailles, etc.

« La Commune de Paris se
 » hâte d'informer ses frères de tous
 » les départemens, qu'une partie
 » des conspirateurs féroces dé-
 » tenus dans les prisons, a été
 » mise à mort par le peuple ;
 » acte de justice qui lui a paru in-
 » dispensable pour retenir par la
 » terreur, ces légions de traîtres
 » cachés dans ses murs au mo-
 » ment où il allait marcher à l'en-
 » nemi ; et sans doute la Nation
 » entière, après la longue suite

» de trahisons qui l'ont conduite sur
 » les bords de l'abîme , s'empres-
 » sera d'adopter ce moyen si néces-
 » saire au salut public. »

Je commençais à me tranquilliser dans ma retraite, connue seulement chez mon père, lorsque sa domestique vint m'y trouver le lendemain, toute effrayée, et m'apprit que des camarades de *Lapointe* (qui, en déguisant les faits, comme je l'ai dit, avait obtenu sa liberté) s'étaient présentés dans ma maison, y avaient fait un bruit horrible, et juré que je périrais avant trois fois vingt-quatre heures; ainsi que ma parente, qu'on avait entendue juridiquement sur le vol qui m'avait été fait.

Je pris alors la résolution de quitter Paris pendant le tems des proscriptions, mais je n'en pus sortir que le 12, parce que les barrières avaient été fermées depuis le 10 d'auguste, et que Manuel à qui j'avais fait demander un laissez-passer me l'avait refusé. Je me retirai au Pécq, sous Saint-Germain-en-Laye, chez une veuve Leroy, comme pensionnaire.

Il me fallait du calme après tous les assauts que j'avais essuyés depuis le mois de juin; je croyais l'avoir trouvé, lorsqu'une personne qui seule savait où j'étais, vint me trouver le 14, et me dit avoir été averti la nuit par un homme dont elle me déclina le nom, qu'on avait expédié à la

Mairie un nouvel ordre de m'arrêter, qui serait peut-être exécuté la nuit même, quoique je crusse ma retraite ignorée. Cet avis était une ruse imaginée par Lapointe et ses adhérens pour m'éloigner de Paris, et se faire, s'il était possible, décharger d'accusation en mon absence; il n'en eut pas moins beaucoup de poids sur mon esprit, celui qui me le faisait transmettre (Lami-Evette, dont j'ai reconnu depuis qu'on se servait à son insçu pour m'effrayer) m'étant redevable de la vie. Je passai une nuit presque semblable à celle du 2 au 3, et déterminé à me précipiter par la fenêtre de ma chambre, s'il arrivait quelque chose. Mes craintes

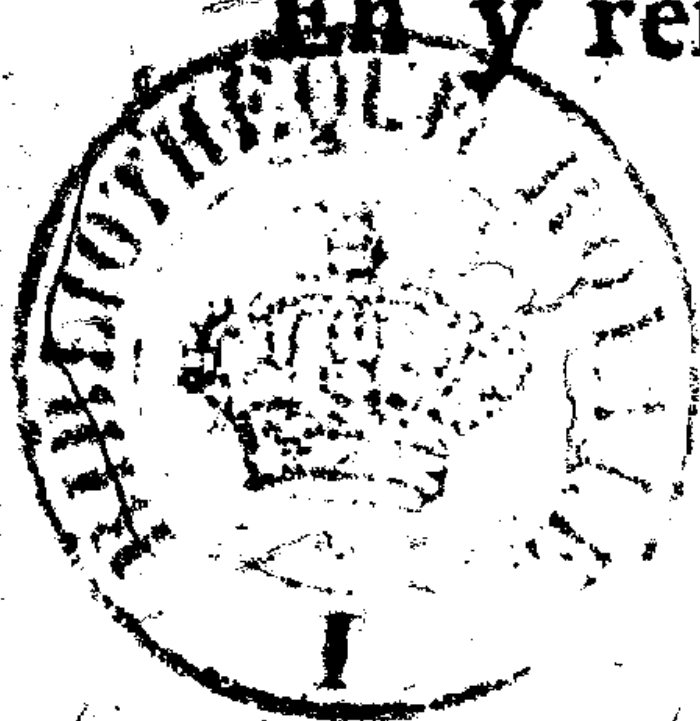
ne se réalisèrent point, mais elles me déterminèrent à partir le lendemain pour me rendre, à pied et à travers la forêt, au village d'Eragny, où je restai caché pendant huit jours chez une pauvre veuve nommée *Leroux*.

On faisait alors dans tous les pays des visites domiciliaires. J'eus une nouvelle frayeur à Eragny; car j'y étais à peine, que la municipalité se répandit dans les maisons du lieu, sous prétexte d'y chercher des armes. Elle les visita toutes à l'exception de celle où j'étais, dans laquelle elle ne crut pas devoir faire de perquisition, aucun homme ne l'habitait. Ainsi la Providence qui m'avait conservé la vie à l'hôtel
de

de la Force , me protégea encore visiblement dans ma seconde retraite.

Le résultat des travaux journaliers de l'Assemblée législative m'y parvenant, je lus les divers décrets qui défendaient de porter atteinte à la liberté individuelle sans des formalités rigoureuses qui ne pouvaient avoir lieu que dans les cas de délits graves. N'en ayant commis aucun , et ma santé délabrée ne me permettant pas de continuer le régime de vie que je menais à Eragny , je crus pouvoir reparaître , et je retournai au Pecq , où je restai pendant près de deux mois , après lesquels je revins dans la capitale.

En y rentrant, j'ai appris avec



un chagrin qui a r'ouvert les plaies de mon âme, que le pieux ecclésiastique *Broussin*, qui m'avait fait à la Mairie des adieux si touchans le 27 d'août, avant ma translation à la Force, avait été massacré le dimanche 2 septembre à 5 heures du soir, lorsqu'on le conduisait à l'Abbaye.

J'ai su aussi que l'abbé *Flost* s'était soustrait aux meurtriers, et plus d'un an après, qu'il était en Angleterre; que le bon homme *Durand*, qui avait eu pour moi des attentions si délicates dans la prison, avait passé sept jours et neuf heures sans nourriture, et buvant seulement de son urine dans sa tabatière, dans une chambre où on l'avait rélégué pour prendre sur

lui des renseignemens qu'on présumait devoir lui être favorables. (1) Je lui écrivis, sans savoir le lieu de sa retraite, pour lui annoncer ma délivrance, et le féliciter de la sienne. Peu de tems après, la personne qui s'était chargée de lui faire parvenir ma lettre, me remit la réponse suivante, qu'elle m'assura venir de Londres :

« 24 décembre 1792.

» Et moi aussi, mon cher monsieur ; à peine délivré , à peine

(1) *Edme Morizot*, autre prisonnier, a souffert de même les angoisses de la faim et de la soif pendant trois jours et demi, après lesquels on l'a porté mourant de la Force à l'Hôtel-Dieu.

» jouissant de ma délivrance toute
» miraculeuse , j'appris , sur la
» demande que je m'empressai de
» faire ; ah ! j'appris avec ce plai-
» sir indicible que les âmes sen-
» sibles , bonnes et reconnaissantes
» savent seules goûter , que mon
» zélé est si fort dévoué défenseur
» avait échappé aux a....ins ;
» cette nouvelle infiniment agréa-
» ble et consolante dissipa mes
» cruelles inquiétudes , mit le
» comble à mes vœux. A cela
» près , cette satisfaction de le
» voir , de l'embrasser , de le pres-
» ser contre mon sein..... ! Je le
» désirais ardemment ; mais le
» moyen. J'ignorais , mon cher
» monsieur , votre retraite ; on se
» renfermait à dire que vous étiez

» à S. G..... ; en demander da-
» vantage, eut été une indiscre-
» tion à laquelle on n'aurait pro-
» bablement pas satisfait. Les
» circonstances étaient autant pour
» vous que pour moi très - criti-
» ques : de-là les réticences, la
» circonspection de la part de vos
» amis et des miens ; ceux-ci en
» étaient volontiers plus alarmés
» que moi ; ils eussent plutôt
» consenti que je me rendisse au-
» près de vous en personne que
» de confier une lettre dont les in-
» convéniens sont toujours incal-
» culables ; par-là , impossibles à
» parer : et je dus être docile à
» leurs volontés. Ah ! si je l'eusse
» sue, votre retraite, rien au monde
» ne m'eût retenu ; vous m'eussiez

» bientôt vu arriver et me précipiter dans vos bras. Quelle scène touchante eût alors passée ! quelle émotion ! quel ravissement ! quel épanchement ! quelle consolation pour deux bons cœurs qui se connaissent, et unis par un de ces coups de l'infortune et de la scélératesse des hommes, séparés ensuite par cette même scélératesse à son comble, et réunis enfin miraculeusement, non sans avoir souffert les luttes les plus terribles..... ! Ah ! mon bon ami, (permettez-moi une expression qui m'a tant flatté) puisse-t-elle vous flatter autant ! Oui, j'eusse volé dans vos bras, je n'eusse jamais parti de Paris sans vous

» donner cette marque de ma
» confiance et de mon grand atta-
» chement. Loin de vous donc
» cette idée que j'aurais pu douter
» de votre discrétion ; d'autres
» considérations ont pu seules
» rendre ma sœur, particulière-
» ment, circonspecte : je lui dois
» cette justice, je me la dois à
» moi-même ; rendez-nous la, et
» vous vous la rendrez en même
» à vous même.

» Vous allez, dites-vous, écrire
» les angoisses par où vous avez
» passé ; cette agonie si terrible
» à laquelle vous avez résisté :
» vous m'en promettez un exem-
» plaire ; je ne le lirai pas sans le
» plus grand intérêt ; sans doute,
» que j'aurai plus d'une fois à

» trembler et à frémir.....! Dieu!
 » c'est sous tes yeux que se sont
 » passées ces scènes incroyables,
 » tant elles sont horribles. Tu l'as
 » permis : donc tu l'as voulu.....
 » et cependant *Jean Hus* et *Jé-*
 » *rôme de Prague* (1) ont été

(1) Jean Hus, était natif d'un petit
 bourg de Bohême, qui porte ce nom.
 La pauvreté de sa famille lui firent
 sentir la nécessité de se livrer à l'étude.
 La haute réputation à laquelle il par-
 vint, le firent nommer recteur de la
 nouvelle université de Prague, et lui
 gagnèrent la confiance de *Sophie de*
Bavière, femme de *Vinceslas*, roi de
 Bohême, qui le choisit pour son con-
 fesseur. Il obtint d'elle que ses com-
 patriotes eussent trois voix dans l'uni-
 versité, et fit réduire à une seule les
 allemands, qui jusqu'alors en avaient

» brûlés à Constance, par un arrêt
 » de *les santos padres* du concile,

en trois. Ceux-ci irrités se retirèrent et devinrent ses ennemis implacables. Déjà les erreurs de *Jean Wiclef*, Docteur de celle d'Oxford, commençaient à agiter les esprits, comme la bulle *unigenitus* les a agités en France environ trois siècles après. Il en rejeta la doctrine en elle-même ; mais il adopta ce qu'avait dit l'Anglais contre la vie licentieuse du Pape et des Evêques, leurs excommunications et leur puissance usurpée. Cité à comparaître à Rome, en 1411, sous le pontificat de Jean XXIII [*Balthazar Cossa*], il n'obéit point. Cependant l'Empereur *Sigismond*, frère de *Venceslas*, l'engagea à s'aller justifier au Concile de Constance qui devait prononcer sur sa doctrine. Il s'y rendit donc en 1414, bien accompagné, et muni d'un sauf-conduit, par lequel

» pour avoir soutenu jusques dans
 » les flammes que Dieu était au

Sigismond le prenait sous sa sauve-
 garde pour son voyage, son séjour et
 son retour; mais il ne fut pas moins
 arrêté en arrivant, et chargé de chaînes.
 Jérôme de Prague, son plus fameux
 disciple, alla l'y défendre, et expli-
 qua, d'une manière satisfaisante,
 toutes ses propositions. Après de longs
 débats, pendant lesquels, entre autres
 discours étranges des pères, un d'eux
 dit à Hus: Si le sacré Concile pronon-
 çait que vous êtes borgne, en vain seriez-
 vous pourvu de deux bons yeux, il fau-
 drait vous confesser borgne, il consentit
 à tout désavouer, pourvu qu'on lui
 apprit quelque chose de meilleur. Ni
 les caresses, ni l'excommunication
 n'ayant pu le vaincre, il fut con-
 damné à être dégradé; et ce qu'il
 avait écrit à être brûlé, ce qui fut
 fait.

teur

III

» teur du mal comme du bien !
» Voilà les hommes. Mais com-

exécute. Son défenseur n'échappa à un semblable traitement, qu'en se rétractant. Enfin, malgré la foi du sauf-conduit, et par ordre de l'Empereur même, dont un soi-disant professeur de morale n'a pas eu honte d'entreprendre l'apologie dans le *Dictionnaire des Hérésies*, Hus fut livré au bras séculier qui le condamna au feu. Attaché au poteau, au milieu du bois qui devait le consumer, il résista encore aux sollicitations de l'Évêque Palatin, et du Maréchal de l'Empire, qui l'exhortaient à se rétracter aussi dans ces derniers instans. Alors on mit le feu au bûcher, où la fumée l'étouffa aussitôt. Ses cendres furent jetées dans le Rhin, de peur qu'elles ne fussent recueillies par les fanatiques de son parti. Ceux-ci, au rapport d'Æneas - Sylvius - Piccolomini,

K

» ment concilier l'exécution de
 » tant de criminels complots avec

[Pie II] l'un des plus savans hommes de son siècle, grattèrent la terre sur laquelle avait été brûlé l'hérésiarque, et l'emportèrent à Prague, où ils l'exposèrent à la vénération des leurs. C'était en 1415. Sa secte, qui était composée de plus de quarante mille hommes, à la tête desquels était un nommé *Jean dit Ziska*, qui signifie *borgne*, battit plusieurs fois Sigismond, et fit couler des flots de sang dans la Bohême, sur-tout celui des prêtres, dont l'intolérance avait causé sa mort. Avant et pendant son emprisonnement, il avait composé des traités dogmatiques et moraux, dont il a paru, à Nuremberg, en 1558, une édition en 2 vol. *in-fol.* puis une autre en 1715, qui contient sa vie et celle de son disciple.

Jérôme de Prague, qu'il ne faut pas confondre avec le solitaire de ce nom

» cette bonté, cette justice, cette
 » surveillance de la Providence
 » divine ? etc. etc. etc.

qui s'est élevé contre lui, était natif de la ville de Prague, capitale de la Bohême. Disciple enthousiaste de Hus, il embrassa ses opinions, et le surpassa en esprit et en éloquence. Informé qu'il avait été arrêté au Concile de Constance, il y alla pour le défendre, et fut aussi emprisonné, mais il se rétracta. Bientôt on lui apprit que Hus avait marché au supplice avec intrépidité en criant qu'il n'était pas condamné pour ses erreurs, mais par l'injustice de ses ennemis, et qu'il avait donné en mourant les preuves d'une grandeur d'âme surnaturelle. Alors Hiéronyme [car il était plus connu sous ce nom] demanda une nouvelle audience dans laquelle il déclara qu'il regardait sa rétractation comme un crime abominable, et qu'il était prêt

» Et moi aussi, j'aurais à écrire
 » la plus longue, la plus terrible

à mourir dans les opinions de Wiclef et de Hus. Condamnés comme son maître, il monta sur le bûcher le 1^{er} juin 1416, avec le même courage, en chantant le symbole des apôtres et les litanies. On peut voir au sujet de sa mort, une lettre du Florentin Poggio, secrétaire de Jean XXIII, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, à Léonard Aretin. » J'étais, dit-il, en substance, présent aux interrogatoires et supplice d'Hieronyme. On retrouve dans ce qu'il a dit à ses juges, l'éloquence des Grecs et des Romains. » Il parla comme Socrate, et son courage, en allant au bûcher, fut celui du philosophe buvant la ciguë. » La cruauté des pères du Concile, qui se croyaient des Dieux, ne donne-t-elle pas tout naturellement lieu à l'application de ces vers de Virgile :

Tantæne animis cadunt cœlestibus iræ.

» agonie qu'un homme qui vive et a
 » vécu ait jamais souffert ; mais
 » il me faudrait une plume exer-
 » cée..... Ciel ! que n'ai-je pas vu
 » de mes propres yeux ! que n'ai-je
 » pas entendu de mes propres
 » oreilles ! J'ai vu immoler la pre-
 » mière victime. Cet assassinat
 » m'apprit le sujet de cette visite
 » et cet attroupement extraordi-
 » naire. Je sus de suite que le cri
 » horrible : à l'Abbaye ! était l'ar-
 » rêt de mort , et celui non moins
 » horrible, plus horrible encore :
 » *Vive la Nation !* était l'annonce
 » du dernier soupir rendu par la
 » victime..... ! J'ai pu en voir et
 » entendre d'autres immolées, les
 » cris des mourans , le cliquetis
 » des poignards, les coups de mas-

» sue, les voix vocifères d'une
» multitude de monstres altérés
» de sang, demandant avec impa-
» tience de nouvelles victimes.
» Tout cela, je l'ai alternative-
» ment vu et entendu, hélas! trop
» long-tems..... mille coups m'ont
» percé ; j'ai souffert mille morts,
» mille fois ; j'ai expiré..... Com-
» bien était affreuse ma situation!
» Voilà donc le sort qui t'attend,
» malheureux D.....! Adieu ma
» sœur, adieu ce que je puis avoir
» de vrais amis. Et vous aussi,
» mon cher défenseur, je m'oc-
» cupais de vous, je vous ai fait
» aussi mes adieux dans ces ter-
» ribles instans. Mais hélas! ajou-
» tais-je, où êtes-vous, vous que
» l'injustice poursuit? Peut-être

» êtes-vous déjà au rang des vic-
» times ; peut-être ai-je entendu
» vos cris mourans. Voilà ce qu'à
» l'approche du péril imminent
» je disais, et j'ai été dans le cas
» de le répéter plusieurs fois....
» Un miracle m'a conservé, a
» conservé sans doute de même
» ce défenseur qui me sera tou-
» jours cher, que je n'ai garde
» d'oublier jamais, qui prendra
» toujours, je crois, le plus grand
» intérêt à mon bonheur, comme
» à mes infortunes. Je lui dois
» une réciprocité qui ne se dé-
» mentira jamais : je le jure sur
» mon âme ; je lui en donne en-
» core pour garant une amitié dont
» il doit être aussi sûr que je le
» suis de celle que j'aime à croire
» qu'il me porte.

» Vous m'embrassez, mon bon
 » ami : et moi aussi je vous em-
 » brasse on ne peut d'un meilleur
 » cœur, on ne peut plus affec-
 » tueusement. Mais quand ces em-
 » brassemens se réaliseront-ils ?
 » Dieu veuille que ce soit bientôt !
 » Ce sera pour votre client ,
 » votre véritable ami, un des plus
 » beaux momens, une des plus
 » douces jouissances de sa vie. Je
 » vous la souhaite bien bonne et
 » bien heureuse, cette nouvelle
 » année c'est-à-dire, que je désire
 » que l'an 1793 voie se réaliser
 » les vœux journaliers que je fais
 » pour votre bonheur. »

Pour justifier l'horrible carnage
 des jours trop mémorables des
 deux et trois septembre, on a

prétendu, comme la lettre fabriquée à la Mairie l'avait déjà faussement annoncé à toute la France, qu'il existait dans les prisons une conspiration dont la déconverte avait causé ces exécutions sanglantes. Cette accusation dont rien n'a jamais fourni le plus léger adminicule, et que la suite a démontrée aussi calomnieuse qu'elle était atroce, a été imaginée par les monstres qui les ont commandées et commises; elle ne fait qu'augmenter le nombre incalculable de leurs forfaits, dont le souvenir me fait toujours horreur, quoique dans l'*Hercules furens*, si cette tragédie est de lui, Sénèque le tragique ait dit:

... *Quæ fuit durum pati,*
Meminisse dulce est.....

La haine publique commençait à se manifester contre les massacreurs ; cependant le péril où je m'étais trouvé me laissait toujours de vives frayeurs , et j'appréhendais qu'il ne se renouvelât. Quelqu'un ayant témoigné mes inquiétudes à *Tuhau* , ce valet de bureau qui disait pendant ma détention à la Mairie , lorsqu'on organisait le massacre des prisons : *Voilà la mort aux traîtres qui s'apprête* ; il me fit proposer de me procurer pour quinze livres , une attestation telle qu'ils s'en délivrait alors beaucoup , et portant en substance que le peuple n'avait rien trouvé à ma charge , en faisant justice dans les prisons. La crainte qu'une pareille demande

fit penser à moi, et eût des suites funestes, m'en fit rejeter l'idée.

J'ai promis à mes lecteurs l'histoire exacte et simple de ma résurrection : je la leur livre remplie de détails souvent minutieux, que je n'ai pas cru devoir omettre. On a vu qu'elle a eu lieu le 3 septembre 1792 ; le même jour de l'année suivante j'ai trouvé à la campagne et dans un mariage suivant mon cœur, un adoucissement au milieu des chagrins qui dévoreraient ma vie. C'est ce que j'exprimais dans un des couplets qu'il m'inspira :

L'ennui rongeur et la tristesse,
Obscurcissaient mes plus beaux jours :
Le sentiment de la tendresse,
Vont se les partager toujours.

Epouse aimable autant que sage,
Ah ! ne crains pas le changement,
Heureux époux , malgré l'usage,
Je serai toujours ton amant. »

La fureur des proscriptions qui avait fait couler des flots de sang, me paraissait alors éteinte ; mais elle recommença de la manière la plus terrible. Un fantôme de tribunal que présidèrent long-tems la scélératesse et l'ignorance, fut créé par Marat et Robespierre, qui trouvèrent ainsi un autre moyen d'égorger avec l'apparence des formes ce peuple abusé dont ils étaient les implacables ennemis. L'un reçut le prix de ses forfaits des mains d'une héroïne aussi

vertueuse (1) que belle , qui ,
 nouveau *Critius*, se dévoua pour le
 salut de son pays , et dont je n'ap-
 prouve pas cependant l'action ;
 (*Marie-Anne-Charlotte Corday*
d'Armans , décapitée le 17 juillet
 1793, à l'âge de 25 ans) l'autre
 les expia sur l'échaffaud.

Chaque jour depuis le supplices
 tant désiré de ce dernier monstre,
 cette nuée d'insectes altérés de sang
 qui avait pris naissance dans les
 putréfactions du 2 septembre , di-
 minua visiblement ; une partie se
 cacha en attendant de nouvelles
 proyes : mais le peuple auquel
 on avait tant dressé de pièges pour

(1) On a constaté après sa mort qu'elle
 était vierge.

le rendre son propre exterminateur, ne voulait plus servir la rage délirante de ses bourreaux. Le buste de Marat, divinisé par eux, et dont ils avaient fait porter le dégoûtant cadavre au panthéon, fut brisé sur tous les théâtres où il était placé, et l'on y substitua celui du véritable ami des hommes. [J. J. Rousseau] Un acteur (*Talma*) prononçait en même-tems les vers suivans, que toutes les bouches répétèrent :

Qui jurons, jurons sur leur tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux. etc.

Ailleurs on jeta du parterre un quatain commençant par ces deux vers, qui ont servi d'épigraphie :

» Des lauriers de Marat , il n'est
point une feuille

» Qui ne retrace un crime à l'œil
épouvanté etc-

Ce qu'on faisait dans les spectacles et dans tous les lieux publics, de petits enfans l'exécutaient aussi dans toutes les rues de Paris. Dans le quartier Montmartre , ils portaient en procession de petites figures du faux Dieu , et les jetaient dans l'égout en lui disant : *voilà ton panthéon*. La place du *Carousel* fut en même-tems déblayée d'un mausolée que lui avait élevé le crime.

Le premier pluviôse (20 janvier 1795) sur les sept heures du soir, une foule immense se ras-

sembla dans le jardin du palais ci-devant royal, quoiqu'il fit un froid des plus rigoureux qu'on eût vus jusqu'alors. Des jeunes gens y placèrent un mannequin qui représentait un de ces hommes féroces et cruels qu'on appelait *les Jacobins*, dans les assemblées desquels on proposait d'égorger tous les séxagénaires. Il portait une couronne sur sa tête, des cheveux ronds plats et noirs, une figure qui suait le sang, et dont les gouttes formaient des sillons sur ses joues; il était revêtu d'une chemise et d'un pantalon rouges. De sa main gauche il semblait presser contre sa poitrine un portefeuille bien rempli, et de la droite il tenait un poignard qu'il

agitait en marchant. Il était porté sur un trône semblable à celui sur lequel siégeait Robespierre lorsqu'il fut amené à la Conciergerie, et ce trône était une chaise de paille à bras.

Dans ses agitations, pendant sa marche, souvent il paraissait se trouver mal ; sa bouche béante semblait indiquer la soif dont il était dévoré.

Le mannequin arriva au Carrousel, où étaient la tombe (depuis ôtée) d'un autre scélérat nommé *Lajouski*, le buste, la lampe et la baignoire de Marat ; il parut s'incliner avec respect. Arrivé près du lieu des séances de la Convention, on le fit mettre à genoux pour y faire amende-hono-

nable et expiatoire ; il fut conduit à la cour des jacobins, en face de la porte principale. Là, un orateur lui reprocha tous les projets forcénés qu'il avait conçus et tous les forfaits dont il avait souillé la France. A ce récit, l'indignation s'empare de tous les esprits, on s'arme de torches, on les applique sur toutes les parties de ce corps qui sua tant de fois le crime ; il tombe en cendres, et ces cendres, recueillies avec tout l'enthousiasme d'une justice vengeresse, sont renfermées dans une urne funéraire ; disons le mot, dans un pot-de-chambre, et déposées dans l'égout Montmartre, avec ces cris : *Abas les jacobins* !

*à bas les terroristes ! à bas les bu-
veurs de sang !*

« Il sera difficile , disait un jour-
naliste , pendant qu'on faisait ainsi
justice du monstre , de faire croire
à la nation française que Marat ,
égorgé si l'on veut par une fac-
tion ou par son influence , doit
être préféré à Jesus-Christ , cru-
cifié par les Scribes et Pharisiens ;
il sera difficile de faire croire que
l'effigie du prétendu martyr de la
liberté , doit être substituée à
l'image de l'homme que les Juifs
ont mieux aimé clouer sur une
planche , que de le reconnaître pour
leur Messie ; et que , dans nos édi-
fices publics , au lieu du Dieu des
chrétiens et des saints du paradis ,
nous serons obligés de vénérer

Marat, les jacobins et les membres des comités révolutionnaires.

Jacobins, adorez Marat si vous voulez ; faites un saint-suaire de sa chemise ensanglantée, des reliques de sa baignoire, des diadèmes de sa vieille couronne ; un évangile de ses journaux, ou même de sa constitution monarchique, vous êtes libres : les Indiens adorent bien les excréments du grand Lama, ils en font même des repas assez ragoûtans ; chacun a sa fantaisie, il faut la laisser lui, qu'elle qu'absurde qu'elle soit. Mais on ne peut pas me forcer d'adorer l'image d'un mort que j'ai cru un assassin ou un insensé.

Si dans mon domicile particulier, ou dans telle autre localité où j'ai

acquis le droit de rester, on me présente cette image comme un objet de vénération, j'ai l'incontestable droit de dire que je n'en veux pas, et si on insiste de culbutter la sotte figure et de rire au nez du prêtre imbécile qui me l'aura présentée. »

La jeunesse française n'était pas la seule qui brisât les autels de la féroce divinité : toutes les sections de Paris en ont fait autant avec un enthousiasme dont il est difficile de se faire une idée. Celle qui s'était nommée *Marat*, parce que le repaire de ce tigre était dans son arrondissement, a repris son ancien nom de *Section du Théâtre français*. Celle, dite depuis peu de *Chalier*, autre bri-

grand, aux mânes duquel la malheureuse ville de Lyon a été sacrifiée, est revenue à sa précédente dénomination de *Section des Thermes*.

Déjà l'opinion publique était prononcée de la manière la plus formelle, et l'on sollicitait le rapport du décret qui avait ordonné l'inauguration de Marat au Panthéon, au lieu de Mirabeau, lorsqu'un précédent portait que nul n'y serait placé que dix années après sa mort. Il y eut à ce sujet de grands débats dans l'assemblée Conventionnelle : enfin, le rapport fut prononcé le 20 pluviôse (8 février 1795). L'exécution de ce dernier décret donne un certain prix aux vers suivans,

qui ont été improvisés lorsqu'on installa dans le temple des grands hommes le hideux pygmée dont l'horrible mémoire vivra d'âge en âge, et dont le nom sera une injure pour les scélérats même.

« Le dernier jour de l'an second,

» La justice nationale

» Fit mettre hors du Panthéon

» Mirabeau, le Caméléon;

» Dedans, Marat le Cannibale.

» O des décrets l'heureux accord!

» Après sa pompe triomphale,

» Marat entre, et voit comme on sort.

La juste exécration à laquelle on le condamne, et l'échafaud qui s'élève pour punir les odieux ministres de ses volontés et de son culte, sont une grande leçon pour l'imbécille vulgaire. Le peuple

connaît par une nouvelle expérience, dans quels excès l'a fait tomber une adoration servile, et les lâches partisans de la terreur voient en tremblant s'éclipser leur puissance précaire, dont la déception et l'imposture étaient les bases. Puissent les Français se persuader une fois que le règne de la barbarie est toujours passager, et que celui de la justice est éternel !

Presque continuellement éloigné de la capitale pendant l'espèce de dictature du dernier tyran qui en inonda de sang les places publiques, je crus devoir y revenir quand il eut reçu la punition tardive de ses forfaits. En y rentrant, un récit cruel a de nou-

veau déchiré mon cœur sensible.

Obligée de quitter Paris par le décret qui en excluait les nobles, la veuve de l'infortuné *la Chenaye* dont j'ai décrit la mort tragique, s'était adressée au député *Couthon*, qui a fini depuis sur l'échaffaud avec Robespierre ; pour savoir, si née roturière, elle était dans le cas de la sortie. L'affirmative lui ayant été répondue, elle s'était retirée à Meudon ; mais la municipalité du lieu ayant requis d'elle l'exhibition de quelques papiers qu'elle n'avait pas cru, nécessaires, elle était revenue le 14 germinal (3 avril 1794) trouver *Couthon* qui l'avait fort mal reçue et lui avait jeté l'effroi dans l'âme.

M

Alors, elle rentra dans son domicile, rue d'Enfer en la Cité, hôtel de Chavigny, régla les comptes de ses domestiques, avec l'apparence de la plus grande tranquillité, et se coucha le soir sur les dix heures. A peine étaient-ils retirés, quelle se vêtit simplement d'un bonnet de nuit, d'une camisolle et d'un tablier communs, puis se précipita par une de ses fenêtres dans la rivière, dont le courant l'entraîna jusqu'à Passy, où son corps fut retrouvé 27 heures après, et reconnu parce qu'elle avait au doigt son alliance, dans laquelle étaient gravés les noms de son mari et les siens. Je me hâte de terminer cette déplorable histoire.

A peine eus-je reparu dans le monde, que des parasites sans nombre qui se disaient mes amis, quand je les obligeais, m'accablèrent de félicitation, et me reprochant de ne les avoir point employés dans ma captivité ; tandis qu'alors plusieurs d'entr'eux avaient déclaré ne vouloir point se compromettre. Ces hommes, je les dédaigne, et les laisserai végéter dans la classe méprisable à laquelle ils appartiennent, pour me livrer aux consolans devoirs de la paternité. Quant aux nombreux ennemis que la sévérité de mes principes et la juste fierté de mon âme m'ont suscités, je leur donnerais une espèce d'existence, même en souillant cet ouvrage de leurs noms et

du récit de leurs perfidies. Qu'ils méditent et commettent de nouveaux attentats, si c'est ainsi qu'ils jouissent : tout entier à ma philosophie, je vivrai désormais sans les braver, comme sans les craindre.

J'aime à croire que les genres divers d'égorgemens qui, sous des tyrannies successives, ont désolé la France, en la couvrant de honte, ne se renouvelleront plus ; que le philosophe qui, loin du tumulte des affaires, fait des vœux pour le bonheur commun, l'homme de lettres qui par des ouvrages où respire l'amour de ses semblables, enseigne les moyens de l'opérer, le négociant paisible dont le commerce vivifie l'Etat, l'artiste et

l'artisan qui l'honorent par leurs connaissances et leurs travaux , vivront désormais dans la sécurité , sans craindre l'espionnage , les délations et l'échaffaud ; et je ne puis mieux terminer cet écrit dont le sujet m'a causé tant de terreurs , qu'en rappelant aux dépositaires de l'autorité publique cette réflexion , consignée par *Montesquieu* dans son *esprit des lois* : QUAND L'INNOCENCE DES CITOYENS N'EST PAS ASSURÉE, LA LIBERTÉ NE L'EST PAS NON PLUS.

